



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 À 19 HEURES 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JOCELYN BLONDIN ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

---

### **Financement des établissements privés**

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais croit en la qualité de l'éducation au secteur public et que les services dispensés répondent aux besoins de sa clientèle dans la mesure des moyens accordés par le gouvernement du Québec;

Considérant que le service aux élèves dans le secteur public mérite d'être bonifié et que notre offre de services doit être concurrentielle par rapport au système privé;

Considérant que les besoins et les intérêts de nos enfants sont de plus en plus nombreux, variés et complexes, ce qui nécessite des investissements croissants;

Considérant que le système public doit répondre aux besoins de tous les élèves quelles que soient les difficultés qu'ils éprouvent;

Considérant que nous devons faire face à un taux de décrochage alarmant et qu'il est urgent d'intervenir tant au niveau pédagogique qu'au niveau des activités parascolaires;

Considérant l'importance d'investir dans les services directs à l'élève dans une perspective de persévérance et de réussite scolaire;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* vient préciser la mission des commissions scolaires, en ce qui a trait à la qualité des services à offrir et à la promotion du système public;

Considérant les exigences de la reddition de compte auxquelles est soumis le secteur public et qui diffèrent sensiblement de celles imposées aux établissements d'enseignement privés;

Considérant les efforts budgétaires considérables que le gouvernement du Québec demande aux commissions scolaires sans assujettir les établissements d'enseignement privés aux mêmes compressions;

**C.C.-12-13-027** Madame Francine Lorange propose :

- de demander au gouvernement du Québec de reconsidérer le financement accordé aux institutions privées, sinon d'y mettre fin, et d'engager les sommes, consenties par le passé aux établissements privés, au développement du réseau public afin de maintenir les services déjà en place et d'innover sur la voie de la persévérance et de la réussite scolaires.



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 À 19 HEURES 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JOCELYN BLONDIN ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

---

- que cette demande soit adressée par écrit à la première ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au président du Conseil du trésor et au ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- qu'une copie de cette lettre soit transmise aux porte-paroles des partis de l'opposition en matière d'éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires.

**Adoptée à l'unanimité**

### COPIE CONFORME

Le secrétaire général,

Pierre Ménard  
PM/ac

Gatineau, le 11 octobre 2012



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 À 19 HEURES 30 SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. JOCELYN BLONDIN ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

---

### **Dénonciation de contraintes relatives aux cessions de terrains pour de nouvelles écoles**

Considérant les règles budgétaires du MELS voulant que les terrains destinés à la construction de nouvelles écoles doivent être cédés gratuitement et libre de toutes contraintes, à défaut de quoi les sommes réservées à la construction de nouvelles écoles seront allouées à d'autres fins;

Considérant la demande, auprès du MELS, de cinq nouveaux ajouts d'espaces au primaire, dont deux agrandissements et trois constructions d'écoles;

Considérant que, conséquemment à ces ajouts d'espaces au primaire, la CSPO peut présager, à moyen terme, la nécessité de construire une nouvelle école secondaire;

Considérant que l'allocation du MELS aux commissions scolaires, lors d'ajout d'espaces, ne couvre pas l'acquisition du terrain;

Considérant que, conformément aux prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) connaîtra une croissance importante de sa clientèle au cours des prochaines années;

Considérant que, lors de la cession d'un terrain par la Ville de Gatineau pour la construction d'une nouvelle école, la CSPO doit rembourser la valeur dudit terrain établie selon l'évaluation municipale, en rendant disponibles ses infrastructures à la Ville sur une période pouvant varier entre 15 et 20 ans, jusqu'à concurrence de la valeur dudit terrain;

Considérant que ces cessions de terrains par la Ville représentent une dette importante à court terme pour la CSPO, et ce, jusqu'au terme du remboursement desdits terrains;

Considérant que les acquisitions de terrains par la CSPO pour les ajouts d'espaces, doublées des compressions importantes imposées par le MELS dans le cadre du retour à l'équilibre financier du gouvernement du Québec, peuvent rapidement placer la CSPO dans une situation financière difficile;

Considérant le caractère exceptionnel de la croissance de la clientèle de la CSPO comparativement à la situation prévalant ailleurs au Québec;

**C.C.-12-13-028** Monsieur Alain Gauthier propose qu'une demande soit adressée par écrit à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport voulant :



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 À 19 HEURES 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JOCELYN BLONDIN ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

---

- que des démarches soient entreprises, auprès des instances concernées, afin que la cession de terrains aux commissions scolaires, pour la construction de nouvelles écoles, soit exempte de coûts et libre de toutes contraintes en compensations tenant lieu de remboursement;
- que, dans l'attente d'une solution permanente à cette situation problématique, le MELS supporte financièrement la CSPO pendant la période de temps nécessaire au remboursement de la valeur desdits terrains destinés à la construction des nouvelles écoles;

et qu'une copie de cette demande soit transmise au président du Conseil du trésor, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux porte-paroles des partis de l'opposition en matière d'éducation, aux députées des circonscriptions de Hull et de Pontiac, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux autres commissions scolaires du Québec ainsi qu'à la Ville de Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

### COPIE CONFORME

Le secrétaire général,

Pierre Ménard  
PM/ac

Gatineau, le 11 octobre 2012